

VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY

EXTRAIT SOMMAIRE DU

PROCÈS-VERBAL

DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE

CONSEIL MUNICIPAL,

DANS SA SÉANCE DU 27 JANVIER 2011

PRÉSENTS :

M. SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre.

M. MARTINERIE, Mme FRAISSINET, M. SICART, Mme SVELIEFF, M. GHIGLIONE, Mme FOMBARON, M. CANAL, Mme AUDOUIN, M. CLOU, Mme CHINAN, M. LAVILLE, Adjoints au Maire.

M. PETAIN, Mme SALL, M. KORDJANI, Mme COSTAZ, M. COURTEAU, Mme GUILLARD, Mme BOUCHARD, M. COQUIN, Mme HELIES, M. DEBROSSE, Mme FONTANEL, M. LANGERON, Mme DELMAS, M. TEIL, M. BACHELIER, Mme RIBACK, M. AÏT-OUARAZ, Mme CANET, M. DIHMANI, Mme DELAUNE, M. DE LIMA, Mme GUTGLAS-DUCOURNEAU, Mme FRANCHET, M. NADEAU, M. BOZZONNE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme SAMSON, Mme PEPIN, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS :

Mme SAMSON	procuration à	M. TEIL
Mme PEPIN	procuration à	Mme FONTANEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. TEIL, Conseiller Municipal.

Arrivée de M NADEAU à 19H55.

Arrivée de M GHIGLIONE à 20H10 procuration à M MARTINERIE

Arrivée de Mme FRAISSINET à 20H10 procuration à M SICART.

Départ des élus du groupe « *Ensemble pour une Ville Citoyenne et Solidaire* » 21H45.

Adoption du compte rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2010.

ADOPTÉ PAR :

**LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » ET L'ÉLU
DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »**

**LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » SE
SONT ABSTENUS**

AGENDA 21 :

Institution d'un abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides redevables de la taxe d'habitation.

Rapport présenté par Monsieur Gilles DEBROSSE, Conseiller Municipal Délégué

Le Code Général des Impôts prévoit que l'exonération totale pour la taxe d'habitation et la contribution à l'audiovisuel public, sous condition de ressources, pour les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (A.A.H), ou infirmes ou invalides ne pouvant subvenir aux nécessités de l'existence .

En matière de taxe d'habitation, un abattement est également prévu pour les contribuables qui accueillent un ascendant (parent ou grand-parent) infirme, c'est-à-dire ne pouvant subvenir aux nécessités de l'existence, dont le revenu fiscal de référence ne dépasse pas un certain montant .

En outre, **les Collectivités peuvent désormais instituer un abattement spécial supplémentaire** en faveur des personnes handicapées ou invalides redevables de la taxe d'habitation.

Cet abattement est de 10% de la valeur locative moyenne. Pour bénéficier de l'abattement, le redevable de la Taxe d'Habitation doit satisfaire à au moins une des conditions suivantes :

1. Etre titulaire de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L815-24 du code de sécurité sociale.
2. Etre titulaire de l'allocation aux adultes handicapés.
3. Etre atteint d'une infirmité ou d'une invalidité l'empêchant de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence.
4. Etre titulaire de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L 241-3 du code de l'action sociale et des familles.
5. Occuper son habitation principale avec des personnes mineures ou majeures qui remplissent les conditions citées ci-avant aux points 1. et 4.

Cet abattement n'est pas soumis à condition de revenus.

Après avoir consulté les associations concernées et les services fiscaux pour cerner l'impact d'une décision en ce domaine, le Conseil Municipal décide de l'abattement spécial qui s'inscrit dans le cadre plus global des actions qui découlent de la Charte Ville Handicap et de la politique municipale entreprise dans le cadre de l'Agenda 21 communal.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

AGENDA 21

Rapport annuel sur l'accessibilité des personnes handicapées pour l'année 2010.

Rapport présenté par Monsieur Gilles DEBROSSE, Conseiller Municipal Délégué

A travers la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'Etat français a marqué sa volonté de porter une politique d'accessibilité forte et de faciliter ainsi la vie quotidienne de tous les citoyens.

Le législateur a retenu, pour accompagner et permettre ces évolutions, différents outils de programmation et de planification mais aussi l'installation dans chacune des communes de plus 5 000 habitants, des Commissions pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées et, pour les EPCI de plus de 5 000 habitants, des Commissions Intercommunales.

Ces instances sont maintenant installées dans 75 % des communes concernées et 62 % des EPCI. Il est prévu que chacune de ces commissions élabore un rapport annuel qu'elle communique au Préfet (art. L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dans notre commune, cette commission a pris le nom de « Commission ville-handicap ». Elle s'est réunie les 8 octobre 2009 et 29 juin 2010.

1. Données générales

Sous la présidence de Monsieur SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, la commission comprend de droit douze membres, dont six élus municipaux (délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2008) et les représentants des diverses associations concernées sur la commune :

- Association Valentin Haüy
- Plateforme Interassociative des Personnes Handicapées
- Les Amis de l'Atelier
- Ainsi que trois représentants des services municipaux intéressés

La commission se réunit une fois par an en séance plénière.

Pour rappel, il existe une commission intercommunale des Hauts-de-Bièvre compétente pour les transports urbains, l'habitat, la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels communautaires.

La commission communale est compétente pour la voirie communale, l'aménagement des espaces publics, les établissements recevant du public et la communication.

2. Voirie et espaces publics

En 2009 et 2010, plusieurs voies communales ont été traitées pour faciliter leur accessibilité :

- Avenue du Plessis,
- Avenue de Malabry,
- Avenue des Frères Montgolfier,
- Allée Angélique,
- Rue des Grillons,
- Chemin de la Justice,
- Avenue de la Division Leclerc,
- Le Pôle Culturel et la clinique des Amandiers (traversées piétonnes),
- Petite Voie Grogneuse (aménagement complet).

Des places de stationnement pour les personnes handicapées ont également été créées, portant leur nombre à 41, avec plusieurs autres en projet suite à des demandes.

En ce qui concerne les espaces publics, diverses réalisations sont à remarquer :

- Création d'allées en enrobé drainant dans le Parc Vinci,
- Accessibilité de la place du marché et du parking public, y compris la caisse automatisée,
- Allée d'accès aux courts de tennis,
- Nombreux poteaux de signalisation des traversées piétonnes pour malvoyants (tête blanche).

Quant au PAVE (Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces Publics), la ville a inscrit au budget 2011 une somme permettant de réaliser ce diagnostic. D'ores et déjà, la ville dispose d'un avant-projet de travaux sur vingt rues (environ 9 Km de voirie) fourni lors de l'étude préliminaire à l'élaboration d'un éventuel PPP voirie.

3. Cadre bâti : Etablissements recevant du public

3.1 : Réalisations

En 2009 et 2010, l'école Thomas Masaryk, l'école Pierre Brossolette, l'Hôtel de Ville et la médiathèque ont vu leurs accès extérieurs et/ou leurs aménagements intérieurs adaptés au handicap.

De plus, les vestiaires des Bruyères ont été livrés et ont pu intégrer l'aspect handicap dès leur conception.

3.2 : Diagnostic

Le diagnostic complet des 78 bâtiments municipaux a été réalisé par la Société ACCESSMETRIE et rendu à la commune au mois de juin 2010.

Ce document exhaustif a relevé les points à améliorer par bâtiment, sur les abords, l'entrée, l'accueil.

Les principales thématiques d'accessibilité se concentrent sur :

- Les places de stationnement réservées,
- Les traversées de chaussées (absence de bateau et de bandes d'éveil à la vigilance),
- La largeur utile de passages des portes et les seuils,
- L'adaptation des sanitaires à tous,
- L'adaptation des mains courantes,
- Les bandes podotactiles et le marquage des nez de marche dans les escaliers,
- Les dispositifs de franchissement des escaliers,
- Les systèmes visuels et de sonorisation dans les ascenseurs.

L'enveloppe globale des travaux correspondants, qui permettrait d'atteindre une accessibilité moyenne de 88 %, a été estimée par ACCESSMETRIE à 6 577 812 € HT.

Il conviendra d'établir un plan pluriannuel d'investissement mais, d'ores et déjà, le budget intègre annuellement de nombreuses adaptations à l'occasion des travaux d'entretien ou d'amélioration des équipements. Ceci permet de lever les obstacles à l'accessibilité de manière continue.

A titre d'exemple, des crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2011, pour l'adaptation des mobiliers (poignées de portes, nez de marches, paillasons, sanitaires, lavabos...) dans de nombreux bâtiments municipaux. A cela s'ajoutera la création de sanitaires adaptés au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville.

Notons par ailleurs que les équipements neufs réalisés par la Ville sont aux normes (Médiathèque, Pôle culturel, Cinéma municipal le REX, Ecole Suzanne-Buisson et les deux écoles des Mouilleboeufs ou les vestiaires des Bruyères). Les équipements en cours de réalisation ou ceux dont le chantier démarrera en 2011 vont, de même, se substituer à des équipements anciens et permettront une accessibilité aux personnes atteintes de handicaps (le futur BIJ sur la place du marché, le centre sportif Léonard-de-Vinci, le groupe scolaire Jules-Verne...)

4. Thématiques et actions portées par la Commission ville-handicap

En marge des missions légales énoncées plus haut, la commission plénière a également été l'occasion de présenter les nouvelles pratiques mises en place au sein des services municipaux :

- Communication systématique des arrêtés de voirie (travaux) en vue de leur diffusion dans l'audio-journal,
- Formation « certificat qualité handicap » pour les animateurs du service des sports.

Ce fut également l'occasion de rappeler l'intégration de la thématique du handicap dans l'Agenda 21 adopté au mois de février, notamment dans le chantier n° 4 « Transports ».

5. Conclusion

La formation plénière est un lieu d'échange qui permet de faire remonter des informations utiles à l'ensemble des participants, parfois un peu à la marge des compétences attribuées, mais qui donnent des éléments de réflexions :

- scolarisation des enfants handicapés,
- containers poubelles formant obstacles sur les trottoirs,
- panneaux de signalisation sur le cheminement,
- présentation des projets d'espaces et de bâtiments publics nouveaux adaptés au handicap...

Après cet exposé, je vous demande de bien vouloir prendre acte de la communication de ce rapport annuel sur l'accessibilité des personnes handicapées.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

AGENDA 21

Adhésion de la Ville de Châtenay-Malabry au Syndicat Mixte ouvert « AUTOLIB' ».

Approbation des statuts - Désignation des représentants de la Ville.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Dans le cadre de la poursuite des actions déjà engagées au titre de l'Agenda 21 communal, la ville de Châtenay-Malabry souhaite mettre en œuvre des actions concourant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

En outre, la Municipalité s'est engagée à développer un réseau de circulations douces afin de constituer des alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle, en complément des offres de transport en commun et notamment de celle du réseau Paladin mis en œuvre par les Hauts-de-Bièvre et du projet de tramway T10.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal que la Ville s'associe au dispositif de mise à disposition de voitures propres en libre service « Autolib' ».

« Autolib' » est un service de location de véhicules électriques en libre-service qui verra le jour à Paris et dans 42 communes de l'agglomération francilienne dès la fin de l'année prochaine. Avec plus de 3 000 véhicules et plus de 1 000 stations, « Autolib' » sera une première mondiale et desservira un bassin de population de plus de 4 millions d'habitants et de près de 3 millions d'emplois.

Par délibération du Syndicat Mixte du 16 décembre 2010, l'offre déposée par le groupe Bolloré a été jugée la plus satisfaisante. L'offre de Bolloré repose sur un service de très grande proximité basé sur une forte présence humaine en station. Au total, plus de 800 emplois seront créés pour mettre en œuvre le service. Chaque commune bénéficiera d'au moins une station humanisée. Chaque utilisateur disposera ainsi à proximité d'un interlocuteur de terrain capable d'effectuer les démarches d'abonnement, de répondre aux questions et d'aider à la prise en main des véhicules ou à leur restitution.

Basé sur des tarifs attractifs (12 € par mois d'abonnement et 5 € par demi-heure d'utilisation), l'offre s'adressera à un public très large, y compris aux jeunes conducteurs qui sont habituellement exclus des services traditionnels de location. Des solutions seront proposées en abonnement annuel, mais aussi en formule à la journée ou à la semaine pour des utilisateurs occasionnels.

Les familles seront également concernées, avec une tarification adaptée. Le véhicule 4 places qui sera proposé, ainsi que la possibilité de louer des sièges enfants renforceront l'attractivité pour les ménages familiaux.

Le véhicule traduira l'image résolument moderne du service. Dessiné par Pininfarina, le véhicule Autolib' est une voiture conçue dès le départ pour être électrique. Elle s'appuie sur la technologie de batteries et la chaîne de traction développées par Bolloré. Technologie unique développée en France, les batteries Lithium Métal Polymère présentent d'excellentes caractéristiques d'autonomie et un très bon niveau de sécurité. Les véhicules disposeront ainsi d'une autonomie pouvant dépasser les 250 km en cycle urbain.

Le service a été pensé autour de l'utilisateur et se veut donc particulièrement ergonomique :

- Une borne située en station permettra de prendre et de restituer le véhicule,

- Un écran tactile embarqué guidera les utilisateurs vers le lieu de stationnement qu'ils pourront réserver à l'avance,
- Un site internet et des applications Smartphone permettront la réservation des véhicules et des places.

Il apparaît opportun d'adhérer au Syndicat Mixte ouvert avant la signature dudit contrat pour bénéficier de stations à l'ouverture du service en 2011, sans attendre mars 2012 et l'achèvement du programme de stations sur le territoire des communes déjà adhérentes. En outre, la participation financière des communes adhérentes par la suite sera majorée de 20 %.

La participation de la commune reste modérée puisque celle-ci prendra en charge un tiers des sept stations qui seront implantées sur la ville et la Région assumera la charge des deux autres tiers. Le coût d'une station s'établit à 50 000 €. La participation communale est minorée par un mécanisme de remboursement de la subvention, fixé à 750 € par place de stationnement Autolib' et par an, soit 4 500 € par station et par an sur une durée de 12 ans.

Ce montant sera payé par le titulaire de la délégation de service public au Syndicat Mixte qui reversera intégralement cette somme à la commune.

Chaque station comprend 6 places de stationnement. L'étude menée par l'Agence Parisienne d'Urbanisme (APUR) pour le compte du syndicat mixte envisage l'implantation de 7 stations à Châtenay-Malabry (soit 42 emplacements) mais cet aspect reste à finaliser entre la ville et le syndicat mixte (implantations géographiques précises à établir après complément d'études).

Ainsi, le coût net pour la commune sur les 12 années à venir s'établirait au total à 35 598 €. Le plan de financement prévoit un versement annuel par la ville au titre des frais de fonctionnement et du remboursement de l'emprunt contracté par le Syndicat.

Ainsi, au titre de 2011, la participation nette de la Ville (après déduction du remboursement du coût d'investissement) s'élève à 11 248 €.

Par la suite, la ville devra verser une somme annuelle qui sera dégressive au fur et à mesure du remboursement de l'emprunt contracté par le syndicat mixte d'environ 3 000 € l'an à partir de 2012 (1180 € en 2021, dernière année).

La gouvernance du Syndicat Mixte est assurée par les représentants des collectivités membres. Chaque ville dispose d'un nombre de voix équivalent au nombre de stations implantées sur le territoire communal. Ainsi, le représentant de Châtenay-Malabry disposera de 7 voix.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal décide aujourd'hui :

- de solliciter l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte ouvert « Autolib' » d'approuver ses statuts et la cotisation annuelle à ce syndicat.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE »,

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE » ONT VOTÉ CONTRE

- de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Ville.

Election ont obtenus M. SIFFREDI (représentant titulaire) et Monsieur MARTINERIE (représentant suppléant) : 37 voix
Abstentions : 2

FINANCES

Débat d'Orientation Budgétaire - exercice 2011.

Rapport présenté par Monsieur MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Le Code général des Collectivités Territoriales impose de tenir un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Ce moment, qui ne se conclut pas par un vote formel et dont les modalités ne sont pas définies par les textes, est l'occasion de débattre des choix en vue de la préparation budgétaire. Dès lors, le débat est une opportunité pour faire un point d'avancement des dossiers et mettre ceux-ci en perspective.

Le Conseil Municipal est invité à débattre des orientations budgétaires 2011.

La gestion d'une ville est un processus continu, en évolution permanente, et le budget communal traduit les choix municipaux.

En ce sens, les inscriptions budgétaires déclinent les orientations de la municipalité, y compris là où, en apparence, les dépenses prévues semblent contraintes. A cet égard, nous pouvons citer la gestion de l'éclairage public : fin 2009 a pris fin le calamiteux METP (marché d'entreprise de travaux publics) signé pour 15 ans, par la majorité précédente, en 1994. Dès 2010, un marché, est venu remplacer le METP et de substantielles économies ont été réalisées (300 000 € en 2010 et 100 000 € supplémentaires en 2011 sur les consommations d'électricité).

Au quotidien, les services organisés par la commune bénéficient aux habitants. Ces services concernent aussi bien la petite enfance que le soutien à la scolarité des enfants, la culture, le sport, l'action sociale, l'engagement en direction des seniors, etc.

Tout ce foisonnement d'actions et de dispositifs trouve des traductions dans le budget, que ce soit en section de fonctionnement (personnel, fluides, assurances, fournitures, locations, intérêts des emprunts, denrées diverses, matériels..) ou en section d'investissement (entretien du patrimoine et opérations nouvelles, capital de dette à rembourser..).

Le débat d'orientation budgétaire permet dès lors de passer en revue l'état d'avancement des divers projets qui forment l'ossature de l'engagement de la municipalité et d'informer le Conseil municipal des conséquences budgétaires que ces projets entraînent, par exemple en crédits de paiement sur l'année à venir.

Avant d'évoquer les principales composantes du budget en dépenses et recettes, il convient de souligner la **décision de la municipalité de ne pas augmenter, en 2011, la taxe d'habitation et les taxes foncières (bâti et non bâti) et, ce, pour la cinquième année consécutive.**

Cette décision résulte d'une volonté déterminée d'explorer toutes les possibilités – recherche de recettes ; optimisation des dépenses – avant d'envisager une évolution des impôts communaux. Ceci est d'autant plus à souligner que la loi de finances pour 2011, ainsi que la loi de programmation des finances publiques, ont prévu le gel en valeur des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales.

Ce gel, qui concernera les exercices 2011 à 2014, vise à faire participer les collectivités locales à l'effort national nécessaire de réduction des déficits publics. Bien que justifiée cette mesure n'en limite pas moins les recettes prévisibles et rend encore plus indispensables les efforts de maîtrise de la dépense publique communale.

La stabilité fiscale décidée par la municipalité est assortie d'un maintien des services rendus existants et de leur amélioration dans divers domaines d'intervention (petite enfance et culture en particulier).

Par ailleurs, il convient de rappeler que le Conseil municipal, lors de sa séance du 22 novembre dernier, a fixé **une évolution des tarifs limitée à l'inflation 2010 telle qu'elle était prévue au moment de la délibération, soit 1,6%**, y compris pour la restauration scolaire, alors même que l'indice « cantine » relevé par l'INSEE est de 2,2%. Rappelons que l'indice des prix à la consommation affiche, en décembre 2010, en hausse de 1,8 % par rapport à décembre 2009, selon les chiffres publiés par l'INSEE.

Le budget 2011 marquera une forte progression des dépenses d'investissement.

Entre 2008 et 2010, certains projets ont vu leur achèvement (pôle culturel, stade et vestiaires des Bruyères), d'autres se sont poursuivis (aménagement du centre ville avec la livraison du parc de stationnement et travaux de restructuration de la rue Jean Longuet commencés en 2010).

Les années 2009 et 2010 ont été celles des procédures préalables au démarrage des travaux pour de nouveaux équipements (finalisation des programmes après concertation avec les futurs usagers, choix des maîtres d'œuvre, appels d'offres...).

Ceci a été le cas, entre autres, pour le **centre sportif Léonard de Vinci**, dont les travaux ont démarré en novembre 2010, ainsi que pour la réhabilitation –reconstruction du **groupe scolaire Jules Verne**, du **pavillon situé sur la place du marché** (destiné à accueillir le Bureau Information Jeunesse), du **futur centre social Lamartine** et de l'Épicerie Sociale, de l'extension du **cimetière ancien**, etc. **Pour tous ces projets, et d'autres qui seront évoqués ci-après, l'année 2011 sera celle de la livraison ou du démarrage des travaux.**

1.) Les éléments marquants de l'exercice 2010 et les perspectives pour 2011

L'année 2010 a été riche en développement de services nouveaux, que ce soit en matière de prestations directes à la population, en amélioration de la politique de développement durable ou en avancées significatives en termes de potentiels de développement économique sur notre territoire.

Les communes bénéficient de la clause de compétence générale. Ceci n'a pas été modifié par la Réforme des Collectivités Territoriales qui vient d'être adoptée par le Parlement, ce qui souligne la spécificité des communes, institution de proximité par excellence. Dès lors, les communes peuvent potentiellement agir, à des degrés divers, dans tous les domaines qui concernent la vie des habitants.

Ainsi, en 2010, **la commune a étoffé son offre de services**. Ces derniers auront des incidences budgétaires en année pleine en 2011, par exemple en matière de frais de maintenance de logiciels informatiques ou de dépenses de personnel pour faire face aux chantiers d'envergure qui vont démarrer. Parmi eux :

- Extension à toutes les écoles, pour l'année scolaire 2010/2011, des **activités** proposées aux enfants **pendant la pause méridienne** ;
- Mise en œuvre du **Pass'jeunes** de Châtenay-Malabry ;
- Ouverture du **cyber espace** à la Rotonde ;
- Livraison des **repas à domicile, en liaison froide**, ce qui augmente les capacités de livraisons, la souplesse du système et la sécurité alimentaire durant le transport ;
- Développement des fonctionnalités de l'**espace familles**. Désormais nous comptons plus de 126 000 connexions avec, en moyenne, 340 connexions par jour ;

- Mise en ligne du **logiciel Archives** qui permet la consultation de nombreux documents, notamment les registres d'état civil ;
- Développement et modernisation des matériels **informatiques de la médiathèque** et **mise en ligne du nouveau portail internet** qui facilite l'accès à nos collections ;
- Organisation de **formations pour les bénévoles associatifs** dans les nouveaux locaux du parc des Bruyères. Ceci sera développé en 2011 ;
- Concrétisation du **jumelage avec Bracciano** (ville située à 37 km de Rome);

En 2011, la principale innovation sera le **1^{er} salon du livre** de Châtenay-Malabry qui se déroulera en mai avec l'ambition de mobiliser les énergies autour du livre et de la culture. Le thème retenu est celui du voyage à travers les livres. L'ordre du jour du Conseil de ce soir intègre une délibération sur cette nouvelle manifestation et le budget intégrera les dépenses et les recettes correspondantes.

En matière de **patrimoine bâti** et d'**espace urbain**, de nombreuses améliorations ont émaillé l'année 2010 et seront prolongées en 2011 comme :

- La réalisation de **zones de stationnement** (Grande Voie des Vignes, rue Jean Jaurès) ;
- **L'enfouissement de réseaux et la reprise complète de certaines voiries** (Anatole France, Chateaubriand, Petite Voie des Vignes, Pégoud) ;
- La mise en œuvre de la charte paysagère pour la reprise complète de la **rue Jean Longuet**, qui complète le programme d'aménagement du Centre Ville. Les travaux sont en cours et se poursuivront durant un bon semestre en 2011 ;

Concernant l'espace urbain, il ne faut pas oublier de citer les projets qui, bien que non portés directement par la commune, vont contribuer à transformer la ville, à accompagner et à faciliter son développement à savoir :

- Le réaménagement du parc de la Vallée aux loups. Ce programme sera poursuivi en 2011 sur les rues **Chateaubriand et Sinet**. La ville relaiera ces travaux en prévoyant les travaux sur les prolongements de voiries qui sont du domaine communal.
- Le passage à la phase de réalisation pour nombre de projets situés le long de l'**avenue de la Division Leclerc** : échangeur ouest, carrefour de l'Europe, carrefour du 19 mars 1962, secteurs Europe, Allende, Justice/Appert...

Ces projets « préparent » l'arrivée du tramway T10, l'ensemble se traduisant par l'installation de bureaux, d'activités, de commerces et de logements. Tout au long de l'année 2010, des enquêtes publiques ont eu lieu et le Préfet a pris des arrêtés de déclarations d'utilité publique dont le Conseil municipal a eu à connaître. Ces phases étaient des préalables indispensables.

Il faut déplorer que la Région ne contribue pas à accélérer les décisions permettant la concrétisation du tramway et la requalification de l'avenue : plus d'un an après que la Région a délibéré sur le contrat particulier Région-Département – ce dernier prévoyant le financement du tramway – le STIF, qui dépend de la Région, ne s'est toujours pas prononcé. De même, depuis le mois de juin 2010, la Région n'inscrit pas à l'ordre du jour de sa commission permanente l'avis sur la désaffectation d'un terrain inutilisé et clos depuis des années, en bordure du lycée Jaurès. Il faut rappeler que le terrain concerné constitue en partie l'emprise de la **résidence sociale** que l'OPDHHS va réaliser en lieu et place du foyer des travailleurs migrants situé sur le secteur Appert/Justice.

Est-il nécessaire de souligner que toutes ces évolutions en matière d'**habitat et d'accessibilité** (réseau routier et transports en commun) **permettront de renforcer l'attractivité de notre territoire et sont des préalables indispensables pour créer des conditions favorables à notre développement économique ?**

Ce nouvel environnement et les perspectives ouvertes par le **Plan Campus** sur les secteurs de l'Ecole Centrale et de Pharmacie permettent de prévoir environ 200 000 m² de bureaux, d'activités, de commerces et de logements sur notre territoire, ce qui sera de nature à modifier complètement la structure du budget communal par une très forte augmentation des recettes fiscales. La ville de Châtenay-Malabry étant plus équilibrée pourra alors envisager un désendettement progressif. Ceci d'autant plus que l'essentiel des équipements aura été reconstruit ou réhabilité.

L'année 2011 sera celle de nombreux chantiers :

- **Centre sportif Léonard de Vinci** : le programme prévoit le déplacement du J'sport, la réalisation d'un gymnase comprenant deux salles, l'agrandissement de la cour de l'école Suzanne Buisson et la réalisation d'un parvis paysager. Le tout aux normes BBC (bâtiment basse consommation). Les travaux ont commencé en novembre 2010. Le J'sport et le gymnase seront livrés en 2011, le reste des travaux étant poursuivis sur 2012 (extension de la cour de l'école et espaces extérieurs).
- **Le pavillon sur la place du marché** : après la livraison du parc de stationnement souterrain en 2009 et la réalisation de la place, la Municipalité a lancé les études de faisabilité, en 2010. Ainsi, la ville a opté pour l'installation du Bureau Information Jeunesse et du Conseil des Jeunes dans ce bâtiment dont le cachet sera préservé, en liaison avec l'Architecte des Bâtiments de France.
- **L'extension du multi-accueil les P'tits Loups** : cet équipement verra son agrément PMI passer de 22 à 40 berceaux, ce qui permettra d'accueillir environ 80 enfants supplémentaires en contrat, en fonction de l'organisation prévue en concertation avec la PMI. Les travaux devraient s'achever en octobre 2011.

Cet équipement sera complété par une structure associative à caractère social agréée pour 30 berceaux.

Le Multi-accueil « Mirabelle » est inclus dans le contrat enfance-jeunesse 2010-2013, à conclure avec la CAF, du fait du soutien financier conséquent apporté par la commune. Ainsi, le budget 2011 prévoira une dépense de 132 000 € pour le financement de cette structure qui ouvrira ses portes le 2 mai 2011 et qui permettra l'accueil de plus de 55 enfants supplémentaires, en fonction du projet de l'établissement. Le Conseil municipal de ce soir doit se prononcer sur les termes de la convention qui va lier la commune et l'association.

- **La réhabilitation – reconstruction du groupe scolaire Jules Verne** : il s'agit là d'un programme ambitieux, d'une grande envergure, dont le coût total de l'opération est estimé à environ 30 M€ TTC. Après avoir mené une concertation approfondie avec les utilisateurs (enseignants, services municipaux de restauration et d'animation...), ainsi qu'avec les parents d'élèves, un programme a été défini et un maître d'œuvre a été choisi lors du Conseil municipal du 30 juin 2010. Le chantier doit démarrer pendant l'été 2011 et durera trois ans. Le Conseil municipal de ce soir doit se prononcer sur le coût d'objectif au stade de l'APD (avant projet détaillé).
- **La couverture de deux tennis** : le programme a été complété en concertation avec le Président du tennis club : les courts 4 et 5 seront couverts, le court 3 sera re-surfacé pour correspondre aux normes de la Fédération et l'éclairage extérieur sera entièrement repris. Les travaux doivent durer une dizaine de mois et le site devrait être opérationnel en septembre-octobre 2011.
- **L'extension du cimetière ancien** : Chaque année, la commune procède à des récupérations de sépultures perpétuelles en état d'abandon. La procédure prend environ trois ans et celle-ci est particulièrement rigoureuse. Ceci permet ainsi de faciliter l'entretien du cimetière et de libérer des concessions. Néanmoins, la commune a décidé d'utiliser la partie de terrain située sur l'emprise du cimetière ancien, lui appartenant, pour une extension. Ainsi, **plus d'une centaine de concessions supplémentaires** seront disponibles après les aménagements (voirie, sanitaires, locaux techniques, emprises des nouvelles concessions...). L'ensemble sera livré en septembre 2011. Cette opération a été

rendue possible grâce à l'aménagement du dépôt voirie rue Lahuec, ce qui a permis de libérer le terrain occupé précédemment pour les besoins du service espaces verts de la ville.

Pour ce qui est de l'**extension du cimetière nouveau**, la commune a acquis les terrains nécessaires en 2010 et a fait faire les analyses de sols. En 2011, les études seront menées en vue de la réalisation des travaux en 2012.

- **Le nouveau centre social** : Après avoir récupéré le terrain d'assiette à l'euro symbolique et fait travailler un architecte sur la constructibilité et la faisabilité, le programme de cet équipement a été validé en 2010 (Conseil municipal du 24 juin). Ainsi, le bâtiment prévu comprendra deux niveaux aux accès indépendants, pour accueillir le futur centre social Lamartine, l'épicerie sociale et l'espace prévention santé. **Cette opération a fait l'objet d'une demande de contrat régional** (Conseil municipal du 17 décembre 2009) qui a été adopté en commission permanente de la Région le 17 novembre 2010 et sur lequel le Conseil municipal est invité à se prononcer ce soir. La commune peut donc désormais passer à la phase opérationnelle.

L'année 2011 sera consacrée à la désignation d'un maître d'œuvre, à la réalisation des étapes préalables au lancement des marchés de travaux (esquisse, APS, APD, DCE), au dépôt du permis de construire et à la procédure spécifique du 1% artistique.

- **L'extension de l'école Pierre Mendès France** : Un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été conclu afin d'élaborer une faisabilité en vue de la création **de 5 à 6 salles supplémentaires** pour les besoins des centres de loisirs et de l'école. L'objectif visé est d'achever les travaux courant 2012.
- **Le préau de l'école Les Mouilleboeufs** : les travaux seront réalisés durant l'été 2011. Les études sont en cours.

Le présent rapport présente les estimations de crédits de paiement relatifs à ces opérations dans le tableau prospectif.

En matière de développement durable, l'année 2010 a été celle de l'accélération d'un processus engagé de longue date. Par **l'adoption de l'Agenda 21** de Châtenay-Malabry, lors du Conseil municipal du 11 février 2010, la Municipalité a voulu officialiser son engagement et s'inscrire dans le cadre fixé par l'Etat. Au point de déposer un dossier de reconnaissance de son Agenda 21 auprès du ministère de l'Ecologie. L'analyse des dossiers déposés par les collectivités territoriales en 2010 est en cours.

Parmi les décisions importantes qui ont été prises en 2010, notons :

- La mise en place du **Comité Agenda 21 de Châtenay-Malabry**. Cette instance de concertation réunit 21 membres émanant des diverses forces vives du territoire, hors élus du Conseil municipal. Les travaux des différents groupes de travail seront présentés annuellement lors d'**Assises** qui se dérouleront durant la Semaine Nationale du Développement Durable. Un débat sans vote interviendra ensuite au Conseil municipal ;
- La signature de la **charte d'Aalborg** ;
- La réalisation d'un **diagnostic accessibilité** sur 78 bâtiments communaux ;
- Le lancement d'un **diagnostic énergétique** sur 22 bâtiments communaux. Cette étude, qui doit aboutir à des propositions d'actions, est en cours de réalisation ;
- Le démarrage de **1^{er} chantier BBC** sur Châtenay-Malabry (le centre sportif Léonard de Vinci) ;
- L'organisation du **2^{ème} forum des économies d'énergies**, en lien avec le Club des Entreprises « Le Vivier » ;
- La finalisation de la **première phase de l'analyse des besoins sociaux** ;
- La mise en place de **l'Agenda 21 du Sport** et l'accompagnement du Conseil des Jeunes qui ont rédigé les « **21 écos gestes** » ;

Tout cela se traduira par des prolongements budgétaires en 2011 (et après), comme nous avons pu le voir lors du débat sur la thématique de l'accessibilité.

Et, bien sûr, il ne faut pas oublier le travail effectué par les Hauts de Bièvre pour marquer son implication en matière de développement durable:

- Clauses incluses dans son **règlement assainissement**,
- Mise en place de **bacs enterrés** pour favoriser la collecte sélective des déchets dans la Cité Jardins et la cité des Peintres;
- Lancement du site intercommunal de **covoiturage** ;
- Poursuite des travaux de mise en **accessibilité des arrêts de bus Paladin** en 2011 ;
- Adoption du **Plan Local de Déplacements** ;
- Adoption de l'**Agenda 21 intercommunal**.

2.) Les prévisions budgétaires

Le vote du budget intervient au mois de mars de chaque année. Ceci permet **d'inscrire, dès le budget primitif, les résultats du compte administratif** de l'année précédente : **excédent, rattachements** de dépenses et de recettes en section de fonctionnement et **restes à réaliser** en section d'investissement.

Cette procédure évite d'avoir à voter une délibération modificative, en juin, pour ajuster les prévisions. C'est pourquoi le Conseil municipal ne se prononce à nouveau qu'une fois – généralement en décembre – pour compléter certaines prévisions, notamment en recettes.

En effet, **le budget primitif s'attache à prévoir les dépenses annuelles de la façon la plus précise possible**. Celles-ci sont, sauf imprévus, assez bien cernées. **Par contre, un certain nombre de recettes ne sont notifiées qu'en cours d'année, après le vote du budget**, et ne peuvent pas toujours être anticipées. C'est le cas, par exemple, des rôles supplémentaires de fiscalité qui ne sont connus qu'au 2^{ème} semestre de chaque année.

Dès lors, les recettes complémentaires alimentent le plus souvent l'excédent du compte administratif.

En 2009, l'excédent a été de 2,471 M€. Au CA 2010 l'avoisiner les **2,200 M€**, sachant que la principale différence entre les deux années tient à la fin de la perception du fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle des Yvelines (Peugeot Vélizy), Par contre, la ville continue à percevoir la part du département des Hauts de Seine au titre de Renault Billancourt.

Pour ce qui est du FDPTP (Renault Boulogne-Billancourt), nous avons perçu 0,404 M€ en 2010. En 2011, le budget prévoira une somme du même ordre.

Par ailleurs, le montant de la **DSU** est abondé de 77 M€ en 2011 par la loi de Finances Pour Châtenay-Malabry, la recette escomptée est de 1,330 M€ en 2011 (contre 1,313 en 2010).

Notons que **les réformes annoncées sur les dotations de péréquation n'interviendront qu'en 2012** et le gouvernement déposera un rapport au Parlement avant le 1^{er} septembre 2011. Ce rapport précisera les modalités de répartition du fonds national (FNPRF) et les critères retenus.

La politique d'investissement ambitieuse menée par la Municipalité a été relayée par une stratégie de **gestion active de la dette** qui a permis de maîtriser l'annuité à rembourser.

Cette gestion active a été bénéfique : malgré les forts investissements engagés depuis une dizaine d'années, et l'augmentation du capital à rembourser, **l'annuité ne pèse pas lourdement sur le budget communal**.

Il convient d'observer que, depuis la fin de l'année 2008, les taux variables sont historiquement bas. Dès lors, avec des taux Euribor 3 mois oscillant entre 0,5 et 1%, il est inutile de faire appel, en 2011, à de nouveaux produits structurés ou à des swaps pour améliorer le taux des emprunts à venir.

Par ailleurs, le fait de ne pas contracter de nouveaux swaps va tendanciellement réduire les recettes provenant de ces contrats, car les recettes diminueront au fur et à mesure des remboursements de capital sur les prêts swappés. Le budget 2011 tiendra compte de cette donnée.

Enfin, les mesures prises par les banques centrales – notamment la BCE – pour soutenir les Etats en difficulté (Grèce, Irlande, Portugal...) ont pour conséquence de réduire les liquidités disponibles et les offres de prêts faites aux collectivités territoriales sont assorties de marges en forte hausse. Châtenay-Malabry n'échappera sans doute pas à ce phénomène en 2011 mais les taux d'intérêts réels (taux plus marges moins inflation) resteront probablement inférieurs à 1%.

Depuis 1998, la Municipalité a mené une politique fiscale extrêmement modérée : malgré un nombre important de nouveaux services mis en place, **les taux** de taxe d'habitation et des taxes foncières **n'ont été touchés qu'à deux reprises** à hauteur de l'inflation (+2,1% en 2005 et +1,8% en 2006).

En 2011, le budget ne prévoit pas d'augmentation des taux communaux pour la 5^{ème} année consécutive. Ceci malgré de nouveaux services qui engendrent des dépenses supplémentaires conséquentes. En effet, l'extension du multi-accueil les P'tits Loups et les subventions à la crèche associative Mirabelle représentent à elles seules une dépense nette nouvelle de 180 000 à 200 000 € (rappelons qu'une augmentation de 1% de la taxe d'habitation et du foncier bâti représenterait une recette de 167 000 € pour la ville). La recette fiscale est estimée à environ 16,7 M€ en 2011, sachant que nous n'aurons la notification de l'état fiscal 1259 qu'au cours du mois de février prochain. Le budget inscrira le montant notifié.

Si l'on considère, par ailleurs, le gel des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales et les évolutions des dépenses de personnel (toujours dynamiques de par le Glissement – Vieillesse – Technicité) cela permet de mesurer les efforts de gestion réalisés pour obtenir la stabilité fiscale.

Suite à la crise financière de 2008, **les droits de mutation** ont subi une forte réduction en 2009. Celle-ci (-24% à Châtenay-Malabry, comme ailleurs) avait été anticipée lors du vote du budget et n'a pas pesé sur les résultats du compte administratif 2009.

Le budget 2010 avait été prudent en inscrivant une recette égale à celle perçue en 2009. Or nous avons pu bénéficier d'une très forte reprise de l'immobilier dès le début de l'année 2010. Le BP 2011 tiendra compte de ces évolutions.

Le rapport au Conseil municipal en vue de l'adoption du budget 2010 a été l'occasion de présenter quelques chiffres représentatifs de l'engouement que suscitent les services proposés par la Municipalité auprès des Châtenaisiens.

Cette fréquentation assidue ne se dément pas, au contraire, en 2010.

Le nombre d'habitants augmente (30 919 en 1999 – 32 298 au 1^{er} janvier 2011 selon le dernier recensement émanant de l'INSEE) ce qui fait mécaniquement évoluer les recettes des prestations journalières offertes. A cela s'ajoute la revalorisation des tarifs (dont l'effet sur le budget est plus difficile à mesurer car, chaque année, la répartition des familles sur la grille des quotients évolue).

Le budget reflète ces évolutions au chapitre 70 de la section de fonctionnement (produits des services, du domaine et ventes...). Les recettes tarifaires représentent environ 3,3 M€.

Il convient de souligner la spécificité des communes dans les relations avec les habitants. Deux exemples – parmi d’autres – peuvent illustrer le caractère non commercial de cette relation de proximité :

- Le 8 décembre dernier, un phénomène météorologique inhabituel a engendré des perturbations de circulation conséquentes en Ile de France. Beaucoup de parents se sont trouvés dans l’impossibilité de rejoindre Châtenay-Malabry à temps pour récupérer leurs enfants dans les centres de loisirs ou les crèches. Anticipant ce problème dès 16 heures, les services de la commune ont contacté tous les parents pour les rassurer. Le personnel est resté sur place pour garder les enfants et les faire dîner quand cela était nécessaire.
- Un incendie conséquent s’est déclaré dans la nuit du 26 décembre dernier, ravageant nombre de logements sur la Cité des peintres. La commune a été présente dès le début pour soutenir les familles dans leurs démarches (hébergement d’urgence des familles à l’hôtel, relogements organisés en moins de 72 heures en lien avec l’OPDHHS, service de repas – midis et soirs – au restaurant Jules Verne élémentaire pour une vingtaine de personnes jusqu’au 31 décembre - date du relogement de toutes les familles - ; assistance juridique pour les relations avec les assurances, etc.

Ces prestations supplémentaires n’ont pas été facturées aux familles.

Nous pouvons également noter la compréhension vis-à-vis des familles qui ne font pas calculer leur quotient familial à temps. En fonction des circonstances, et des situations familiales, les services ont pour consigne de recalculer les quotients lorsque les familles se présentent et d’annuler les surfacturations précédentes (rappelons que le fait de ne pas calculer son quotient entraîne l’application du quotient maximum selon le règlement en vigueur).

En matière de calcul des quotients, une simplification des procédures a été décidée pour 2011. Désormais les familles ont le choix de venir en mairie, de poster les documents nécessaires ou de les envoyer par mail. Les premiers constats montrent la réussite de cette nouvelle formule.

Ceci s’inscrit dans **un processus de modernisation des démarches, engagé depuis quelques années**, afin de faciliter les démarches administratives au strict nécessaire, notamment pour les familles dont les horaires de travail rendent difficiles les déplacements en mairie, grâce notamment aux démarches en ligne (e-famille, portail internet de la médiathèque, accès aux archives communales...).

Le budget sur lequel la Municipalité et les services travaillent en ce moment repose sur les éléments connus ou estimés au regard des rétrospectives et de la loi de Finances pour 2011. Le budget se bâtit également sur des orientations politiques fortes, comme celle du maintien des taux de fiscalité.

La section de fonctionnement.

Les points pris en compte en recettes sont :

- **stabilité des taux** de taxe d’habitation et des taxes foncières,
- évolution des bases fiscales au vu des états fiscaux reçus en octobre 2010 des rôles supplémentaires perçus fin 2010 et la loi de Finances ;
- **gel des dotations de l’Etat ;**
- poursuite de la **baisse tendancielle du FSRIF et du FDPTP** (car le « rang » de la commune s’améliore) ;
- calcul de l’**augmentation de la DSUCS** en fonction de la loi de Finances ;
- **redémarrage des droits de mutation** (+ 55 % entre 2009 et 2010) ;
- estimation des **recettes tarifaires** au vu du nombre de prestations constatées en 2010 et de la hausse des tarifs (+ 1,6 %).

Les points pris en compte en dépenses :

Le budget 2011 intègrera les dépenses nouvelles (**Salon du Livre, créations de structures dans le secteur de la petite enfance...**), ainsi que les effets en année pleine des décisions prises en 2010 (par exemple en matière d'évolutions de carrières du personnel communal suite à la CAP de novembre dernier).

En 2011, le budget prévoira l'impact du coût en année pleine des recrutements intervenus en cours d'année 2010.

La prévision se situe aux alentours de 24,350 M€ contre 23,936 M€ au BP 2010.

En ce qui concerne les **intérêts de la dette**, les prévisions intègrent, au prorata, le coût des prêts 2009 mobilisés en cours d'année 2010 et les prêts 2010 qui seront mobilisés en 2011 (7,5 M €). En effet, les prêts font l'objet de la signature de contrats vers les mois de mai, juin, juillet mais ils comportent des clauses de mobilisation permettant de ne les concrétiser qu'en fonction des besoins de trésorerie. De la sorte, les intérêts à payer sont moindres.

Le budget 2011 anticipera une hausse des taux d'intérêt, ceux-ci devant néanmoins rester très raisonnables : une dépense maximale nette de 1,700 M€ est envisagée.

La section de fonctionnement comporte également des **écritures d'ordre** (qui se traduisent par des opérations de section à section, sans mouvements de trésorerie). C'est le cas de la **dotation aux amortissements** (environ 0,850 M€) et du **virement**. Le montant de ce dernier n'est connu qu'en fin de préparation budgétaire, quand le compte administratif est arrêté, que les prévisions font l'objet des derniers arbitrages et que les recettes fiscales ou les dotations de l'Etat sont notifiées.

L'excédent 2010 repris au budget sera de l'ordre de 2,2 M€ en section de fonctionnement.

La section d'investissement

Le début du présent rapport a souligné les grandes opérations d'investissement qui seront poursuivies ou engagées en 2011. Il convient de s'y reporter.

A cela s'ajouteront les dépenses d'entretien, plus ou moins lourdes, du patrimoine existant (équipements, voiries, espaces urbains et espaces verts) et le renouvellement des matériels et mobiliers (écoles, centres de loisirs, crèches, restaurants scolaires etc.).

2011 marquera une étape décisive dans la concrétisation budgétaire de nombreux équipements qui sont autant d'engagements de la Municipalité au moment du renouvellement du Conseil municipal en 2008.

Après les études et les préparations d'appels d'offres, les « phases chantiers » vont démarrer pour beaucoup de projets.

Pour mener à bien ces projets, **des dossiers de subvention ont été montés tout au long de l'année 2010**. Ainsi, à titre d'exemple, la Municipalité a obtenu un montant significatif d'aides diverses pour la réalisation du **complexe sportif Léonard de Vinci** (ANRU, Conseil général, Hauts-de-Bievre...). Cela représente un total de 3,175 M€. Pour le projet de **couverture des tennis** (930 000 € de dépenses TTC) le budget pourra inscrire 0,444 M€ de subventions.

Pour l'extension du multi-accueil des P'tits Loups, la Ville a obtenu une subvention de 0,165 M€ de la Caisse d'Allocations Familiales et des demandes ont été faites au Conseil Général.

Revenons sur le centre sportif Léonard de Vinci : sur ce projet, la Ville à maintes fois, depuis 2008 sollicité le déclenchement de la subvention de renouvellement urbain que la Région lui a pourtant notifiée (2,250 M€). Ceci ne s'est pas encore concrétisé au motif que le projet n'entre pas dans le cadre d'une opération de

démolition – reconstruction dans la Cité - Jardins. Afin d’avancer quand même, la commune a obtenu que cette opération soit désignée, par l’ANRU, en tant qu’opération isolée. La subvention obtenue et d’ores et déjà notifiée à ce titre est de 768 300 €, ce qui devrait normalement enclencher une subvention régionale à la commune, en application de la convention qui lie la Région et l’ANRU. Nous sommes dans l’attente d’un positionnement de la Région.

Par ailleurs, un dossier va être constitué afin d’obtenir la même qualification (opération isolée) pour la reconstruction du groupe scolaire Jules Verne.

La section d’investissement prévoira également le remboursement annuel du **capital de la dette**, pour 3,450 M€.

Le Conseil Municipal est invité à débattre des orientations qui viennent d’être exposées.

C) La prospective 2011 – 2013 (hors RAR) (en M€)

	2011	2012	2013
Poursuite du centre ville (voirie)	1,235	1,000	
Pavillon du futur BIJ	0,632		
Complexe sportif Léonard de Vinci	4,547	2,000	
Groupe scolaire Jules Verne	8,937	10, 000	10, 000
Extension des cimetières	0,197	0,300	
Multi-accueil P’tits Loups	0,620		
Extension PMF	0,748		
Couverture des tennis	0,927		
Centre social Lamartine	0,486	2,500	0,200
Préau Mouilleboeufs	0,200		
Entretien du patrimoine bâti	≈ 2,100	2,000	2,000
Entretien rénovation voirie	≈ 1,500	1,500	1,500
Matériels et mobiliers	0,900	0,700	0,700

Annexe au débat d'orientation budgétaire 2011

LES RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Ville de Châtenay-Malabry

	Budget Primitif 2010	Dernières moyennes nationales de la strate connues (BP 2010)
Dépenses réelles de fonctionnement/ habitant	1 212,10 €	1 256 €
Impôts directs/ habitant	504,80 €	555 €
Recettes réelles de fonctionnement/ habitant	1 169,39 €	1 361 €
Dépenses équipement brut/ habitant	320,66 €	456 €
Dettes/ habitant	2 125,71 €	1 150 €
Dotations Globales de Fonctionnement/ habitant	231,89 €	301 €
Personnel/ Dépenses réelles de fonctionnement	60,75 %	56,5 %
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	89,96 %	Dernier chiffre connu BP 2009 115,70 %
Dépenses de fonctionnement + remboursement de dette en capital/ Recettes réelles de fonctionnement	115,18 %	99,6 %
Dépenses équipement brut/ Recettes réelles de fonctionnement	27,42 %	33,5 %
Encours de la dette/ Recettes réelles de fonctionnement (en nombre d'années)	1,79	0,84
Taux d'intérêt moyen de la dette	1,68 %	3,5 %
Annuité de la dette par habitant	132,52 €	141 €

Source : DGCL/DESL « Budgets Primitifs 2010 des Communes » - Élément d'analyse financière par strate.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

FINANCES:

**Garantie d'emprunt accordée à l'Office Public Départemental de l'Habitat des Hauts-de-Seine.
Réaménagement d'un prêt.**

Rapport présenté par Madame Marie Estelle COSTAZ, Conseillère Municipale Déléguée

Par délibération du 16 octobre 1992, la Ville a accordé une garantie d'emprunt à l'Office Public Départemental de l'Habitat des Hauts de Seine pour un prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations n°0419469 d'un montant de 13 914 405 francs destiné à la construction de 33 logements sociaux, 17 Chemin de la Justice.

Par délibération du 14 mai 1998, la Ville a réitéré sa garantie pour le prêt réaménagé par la Caisse des Dépôts et Consignations, à hauteur de la quotité initialement garantie.

Par courrier du 23 décembre 2010, l'Office Public Départemental de l'Habitat des Hauts de Seine a sollicité une nouvelle garantie d'emprunt pour ce prêt qui fait l'objet d'un réaménagement.

Au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas de sommes devenues éligibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre massive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Commune s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Le Conseil Municipal confirme la garantie de la Ville pour cet emprunt refinancé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

Indemnité de conseil allouée au receveur municipal.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 a fixé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et des établissements publics locaux. Par délibération du 25 septembre 2008, le Conseil Municipal a décidé d'allouer à Madame Christine PROUST l'indemnité de conseil instituée par l'arrêté interministériel susvisé. En raison du départ de Madame Christine PROUST et de son remplacement par Monsieur Laurent MAILLOT en date du 9 août 2010, l'indemnité 2010 sera répartie entre les deux comptables publics. A partir du 1^{er} janvier 2011, Monsieur Laurent MAILLOT, receveur intérimaire, est remplacé par Madame Martine BRANGER, trésorière principale nommée chef de poste à la Trésorerie Municipale d'Antony.

En conséquence, le Conseil Municipal décide de délibérer sur l'attribution des indemnités de conseil des receveurs municipaux pour les années 2010 et suivantes telle que définie par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

Approbation des conventions d'attribution de subventions pour 2010 dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance, pour les actions « Conseil pour les droits et devoirs des familles », « Actions d'intérêt général en faveur des jeunes » et « Médiation familiale dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes ».

Rapport présenté par Monsieur Mustapha KORDJANI, Conseiller Municipal Délégué

Aux termes de l'article 5 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, il a été créé au sein de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé), un fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), destiné à financer la réalisation d'actions dans le cadre des plans de prévention de la délinquance pour les projets hors vidéo protection. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la contractualisation mise en œuvre entre l'Etat et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville (article L. 121-14 du code de l'action sociale et des familles).

Le comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD) est chargé de fixer les orientations et de coordonner l'utilisation des crédits de ce fonds. En application de ces orientations, le conseil d'administration de l'agence approuve les programmes d'intervention correspondants et répartit les crédits entre les départements.

C'est dans ce cadre que la commune a obtenu un subventionnement de l'Etat par le biais de trois conventions établies par l'Acse, pour les actions suivantes :

- Conseil pour les droits et devoirs des familles.
- Médiation familiale dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes.
- Actions d'intérêt général en faveur des jeunes.

Ces conventions sont parvenues en mairie le 22 décembre 2010 et concernent l'année 2010.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les trois conventions et à demander le versement des subventions afférentes :

- N°920916 10 DS02 192P 759, pour un montant de 4 000 € et relative à l'action intitulée « Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles ».

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

- N°920916 10 DS02 192P 760, pour un montant de 10 000 € et relative à l'action intitulée « Actions d'intérêt général en faveur des jeunes ».

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

- N°920916 10 DS02 192P 761, pour un montant de 6 000 € et relative à l'action intitulée « Médiation familiale dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes ».

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

PETITE ENFANCE

Modification des participations familiales pour la prestation de service unique (PSU) dans les structures d'accueil des enfants de moins de quatre ans.

Rapport présenté par Madame Catherine SAVELIEFF, Adjointe au Maire

Dans le cadre de la prestation de service unique liée aux structures d'accueil des enfants de moins de 4 ans, mise en place au 1^{er} janvier 2005, la CAF nous a fait parvenir les montants plancher et plafond à prendre en considération pour le calcul des participations familiales au sein de ces structures à compter du 1^{er} janvier 2011. La participation des familles aux frais d'accueil est basée sur le principe d'un pourcentage calculé à partir des ressources du foyer, en fonction du nombre d'enfants à charge et de la présence éventuelle d'un enfant handicapé.

Le Conseil Municipal décide d'adopter les nouveaux prix plancher et plafond suivants :

Ressources annuelles	Ressources mensuelles	Participations familiales horaires
Plancher : 7 060,92 €	Plancher : 588,41 €	Plancher 0,35 €
Plafond : 54 950,40 €	Plafond : 4 579,20 €	Plafond 2,75 €

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

PETITE ENFANCE

Approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes (I.E.P.C.) concernant le multi-accueil Mirabelle

Rapport présenté par Madame Catherine SAVELIEFF, Adjointe au Maire

Les actions dans le secteur de la Petite Enfance constituent une des priorités de l'action municipale. Ainsi, après l'extension du multi-accueil Les P'tits Loups décidée en 2010, il convient de prolonger notre importante action en direction de la Petite enfance.

C'est dans ce cadre que la Ville a décidé d'engager un partenariat avec l'association I.E.P.C. (Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes).

L'intérêt de l'offre d'accueil présentée par l'association porte notamment sur son mode de fonctionnement. La spécificité du projet de multi-accueil de l'Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes est d'accueillir principalement des enfants de familles en situation d'insertion professionnelle pour permettre aux parents, qui se voient refuser des places en multi-accueil faute d'une activité professionnelle régulière, d'accomplir toutes les démarches nécessaires à leur recherche d'emploi.

Pour ces familles, l'association contractualise l'accueil de l'enfant pour une durée de 3 mois renouvelable une fois. En outre, si les démarches professionnelles des familles sont suivies d'un accès à l'emploi ou d'une formation qualifiante, l'accueil des enfants au sein du multi-accueil Mirabelle devient pérenne.

De plus, la structure accueillera à 50 % des enfants issus de familles bénéficiant d'une activité professionnelle stable. Pour l'année 2011, la structure sera ouverte 8 mois. La fermeture annuelle est prévue en août.

Le multi-accueil Mirabelle sera ouvert de 7h à 19h du lundi au vendredi. Les familles bénéficiant de cette structure seront Châtenaisiennes et les places d'accueil seront attribuées dans le cadre de la commission spécifique communale.

Cette collaboration étroite entre la Ville et l'association prend la forme, pour la commune, d'un versement annuel d'une subvention à cette association, gestionnaire exclusif du multi-accueil associatif dénommé Mirabelle, situé 6 place Léon Blum.

Cet établissement ouvrira ses portes le 2 mai 2011 et sera bénéficiaire d'un agrément délivré par les services du Conseil général des Hauts-de-Seine à hauteur de 30 berceaux.

La subvention communale annuelle est fixée selon les éléments suivants :

- 30 (nombre de berceaux agréés pour la structure) multiplié par le nombre de jours d'ouverture de la structure multiplié par 26,00 € (coût journalier enfant).

Le budget 2011 inscrira une subvention prévisionnelle de 132 000 €. A partir de 2012 (année pleine), la subvention sera de 180 000 €.

Il est à noter que ce nouvel équipement fait partie intégrante du contrat-jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2010-2014 (Conseil municipal du 16 décembre dernier).

Ainsi la Municipalité met en œuvre progressivement son engagement d'augmenter le nombre d'enfants accueillis de 200 unités entre 2008 et 2014.

Ainsi, différentes actions ont été réalisées ou engagées :

- augmentation des agréments PMI pour les multi-accueils P'tits Loups et Ecureuils (+ 2 par structure)
– Ceci est fait.
- Extension du multi-accueil Les P'tits Loups, en 2011, avec passage d'un agrément de 22 à 40. L'ouverture est prévue en octobre-novembre 2011.
- Optimisation des possibilités d'accueil offertes par la PSU.

Entre 2007 et 2010, le nombre d'enfants accueillis dans les structures municipales a été le suivant :

2007 : 624 (année de référence)

2008 : 634

2009 : 647

2010 : 674

Ainsi, avant même l'ouverture des nouvelles structures, le nombre d'enfants accueillis a augmenté de 50 depuis le 1^{er} janvier 2008.

Avec l'extension des P'tits Loups et l'ouverture des Mirabelles, les berceaux agréés augmentent de 48 (soit + 18 % par rapport aux agréments actuels), ce qui permet d'envisager l'accueil annuel d'environ 135 enfants supplémentaires en contrat.

Rappelons que, par ailleurs, le contrat enfance-jeunesse 2010-2014 prévoit également :

- une ludothèque,
- un RAP,
- un multi-accueil complémentaire.

En conséquence, le Conseil Municipal décide d'approuver la convention d'objectifs et de moyens et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE » ET MADAME FRANCHET

MONSIEUR NADEAU S'EST ABSTENU

CULTURE :

Organisation du 1^{er} Salon annuel du Livre de Châtenay-Malabry :

- **Approbation du règlement général et de la convention de participation entre les éditeurs et la Ville**
- **Approbation du règlement du concours de correspondance**
- **Autorisation accordée à Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subvention.**

Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire

La Ville de Châtenay-Malabry connaît une longue tradition littéraire avec, bien évidemment, les liens historiques entre la Commune et Voltaire, mais aussi la présence, pendant plus d'une décennie de Chateaubriand, sans oublier Sully Prudhomme, George Sand, Emile Zola, Jehan d'Ivray, Jean Paulhan, Emmanuel Mounier ou encore Paul Ricœur : toutes et tous ont habité ou séjourné quelques temps à Châtenay-Malabry.

De nos jours, cette tradition littéraire se traduit par une politique culturelle active en la matière dont la preuve la plus flagrante est la construction de la Médiathèque dont la fréquentation, nonobstant une désaffection de la lecture publique constatée au niveau national augmente de nouveau depuis quelques années à Châtenay-Malabry.

En effet, une diversification importante des fonds mis à disposition des abonnés, des manifestations culturelles de haut niveau ont permis de regagner des lecteurs et d'augmenter le nombre des prêts (4 000 abonnés et 161 000 prêts en 2010).

D'autre part, la Municipalité a fortement soutenu les initiatives telles que le Concours interculturel des Ecritures, les Rencontres littéraires Afrique-Maghreb-Caraïbes ainsi que le Prix littéraire des Ecoles, les activités de lecture à haute voix par l'association "Lire et faire lire" sans oublier les Salons du Livre pour la Jeunesse, organisés il y a quelques années par le Lion's Club de Châtenay-Malabry.

Afin que toutes ces actions soient valorisées, je vous propose l'organisation annuelle d'un Salon du Livre dont le titre de la 1^{ère} édition sera : "Voyages en Livres".

Cette année, "Voyages en Livres" se déroulera du 27 au 29 mai 2011 à l'Espace omnisports Pierre Bérégovoy. Il accueillera entre 35 et 40 éditeurs, majoritairement des éditeurs indépendants de la Région Île-de-France mais également d'autres régions de France, ainsi que des départements de l'Outre-mer.

Ces éditeurs amèneront leurs auteurs afin de rencontrer les publics et de dialoguer avec eux.

En même temps, d'autres auteurs mais qui publient essentiellement dans les grandes maisons d'Édition seront présents pour des séances de dédicaces et de rencontres avec leurs lecteurs.

Afin que les visiteurs du Salon puissent trouver leurs œuvres, deux librairies du territoire des Hauts-de-Bièvre : "Le Roi Lire" de Sceaux et "La Passerelle" d'Antony; labellisées "Librairie Indépendante de Référence" (LIR) par le Ministère de la Culture et de la Communication, occuperont chacune un stand.

Ce dispositif a conduit le Centre National du Livre à inscrire le salon "Voyages en Livres" dans la manifestation nationale "A Vous de Lire". Dans ce cadre et compte tenu du fait que la thématique de cette manifestation nationale s'avère être la correspondance, il est proposé d'organiser un concours d'écriture, appelé : "Lettre à un(e) ami(e) inconnu(e)".

Enfin, "Voyages en Livres" sera également mentionné dans le cadre de l'Année d'Outre-mer, organisée par le Ministère d'Outre-mer. En effet, les 4^{èmes} Rencontres littéraires Afrique-Maghreb-Caraïbes se dérouleront lors du Salon avec la présence effective d'éditeurs et d'auteurs d'Outre-mer.

Plusieurs autres manifestations transversales entoureront "Voyages en Livres" :

- A la Médiathèque, pendant le mois de mai, une exposition d'art contemporain, présentée par l'artiste plasticien et poète, Hamid TIBOUCHI.
- Au cinéma municipal le Rex, plusieurs soirées autour de la thématique de l'adaptation de l'œuvre littéraire au cinéma.
- Le Théâtre Firmin Gémier – La Piscine accueillera, avant le début des spectacles, au mois d'avril et au mois de mai, des lectures d'extraits de textes d'auteurs présents lors du Salon.
- Le Conservatoire, pour sa part, organisera une rencontre insolite entre un auteur et la musique, appelée " Musique +".

Pendant le Salon, plusieurs manifestations seront organisées sur place :

- Proclamation des lauréats du Prix littéraire des Ecoles
- Proclamation des lauréats du Concours Interculturel d'Écritures
- Proclamation des lauréats du concours de correspondance
- Performances des "Souffleurs – Commandos poétiques"
- Lectures de textes d'auteurs présents
- Lectures d'histoire par l'association "Lire et faire lire"
- Tables rondes et débats au "Café des Livres"
- Dedicaces

Le programme complet, notamment en ce qui concerne l'aspect de la présence des auteurs, sera finalisé vers la mi-avril.

L'objectif est que cette manifestation soit un événement culturel de premier plan, ouvert à toutes et à tous, accessible et convivial, permettant la rencontre entre les visiteurs, les auteurs et les éditeurs, la découverte de nouveaux livres et suscitant la curiosité des uns et des autres. En conséquence, le Conseil Municipal décide les points suivants :

- approuver la réalisation du 1^{er} Salon du Livre, en mai 2011, et de faire de cette manifestation un nouveau rendez-vous culturel annuel sur notre ville.
- approuver le règlement général, destiné aux éditeurs participants.
- approuver la convention de participation entre les éditeurs et la Ville.
- approuver le règlement du concours de correspondance.
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférant.
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès des instances concernées au taux le plus élevé.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE » ET MADAME FRANCHET

MONSIEUR NADEAU S'EST ABSTENU

SPORTS :

Approbation de la convention avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine relative à l'opération "une Ville, un Sport, un Champion" au titre de l'année 2010.

Rapport présenté par Monsieur Michel CANAL, Adjoint au Maire

Le Département des Hauts-de-Seine et la commune de Châtenay-Malabry ont choisi de privilégier la dimension éducative du sport à travers l'opération "une Ville, un Sport, un Champion".

Ce concept a pour objectif de fidéliser les jeunes à une pratique sportive. Cette opération permet à la Ville de s'associer à un sport à forte valeur éducative, avec le parrainage d'un champion qui apporte une dimension d'exemplarité.

Châtenay-Malabry est une commune qui comprend de nombreux jeunes. Ceci génère une forte demande d'activités périscolaires et notamment de la pratique du football. De ce fait, le club de football de Châtenay-Malabry (ASVCM) en collaboration avec le Conseil Général a fait intervenir Habib BAMOGO, joueur de football professionnel issu de la commune et ancien licencié du club, sur 4 types d'actions différentes lors de l'année 2009.

Ces actions sportives ont non seulement permis de diversifier la programmation du secteur prévention par le sport mais ont également été un véritable succès auprès des jeunes de la commune qui sont demandeurs de ce type d'activités.

L'objectif, pour l'année 2010, a consisté à remettre en place les 4 activités organisées en 2009 afin de s'inscrire dans la continuité du travail éducatif et de prévention. Le but est, ainsi, de toucher un maximum de jeunes en proposant des actions sportives diverses et variées tout en inculquant les règles de vie en collectivité à travers le sport.

Contenu de l'opération :

La Ville et le Club de Football de Châtenay-Malabry ont organisé et animé quatre actions sportives dans le cadre de l'opération "une Ville, un Sport, un Champion".

. Classe Football

Mise en place d'une classe Football pour des élèves de 6^{ème} et 5^{ème} du Collège Thomas Masaryk avec la présence de près de 30 élèves.

- . Organisation de tournois Pendant la période des congés scolaires de Février et de Pâques, des tournois de Futsal ont été organisés.
- . Animation football de quartier Mise en place d'un tournoi de football en extérieur au mois de juillet pour les jeunes de la Ville, licenciés ou non licenciés.
- . Tournoi International Benjamins Déroulement au stade municipal d'un tournoi de football à la Pentecôte sous l'égide du club de la Ville avec la participation d'équipes étrangères.

Habib BAMOGO était présent sur la Ville, le 5 novembre 2010 à l'occasion de la remise des médailles de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et du prix *Fairplay* à la section locale de Volleyball.

En conséquence, le Conseil Municipal décide d'approuver la convention proposée par le Conseil général, qui prévoit une subvention de 10 000 € à la commune, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

URBANISME - TRAVAUX

Contrat Régional :

- **Approbation du contrat régional (2010 – 2014),**
- **Approbation de la convention de réalisation de l'opération « construction d'une épicerie sociale »,**
- **Approbation de la convention de réalisation de l'opération « construction d'un espace prévention santé ».**

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

Lors de sa séance du 25 mars 2010, le Conseil Municipal a confirmé sa volonté de demander à la Région d'Ile-de-France la signature d'un contrat régional (2010 – 2014).

Celui-ci a été élaboré de sorte qu'il s'articule autour de la réhabilitation des équipements publics de la Cité-jardins.

Par la délibération du 17 novembre 2010, n° CP 10-971, de la Commission Permanente du Conseil Régional Ile-de-France, le contrat régional avec la ville a été validé. Celle-ci a fixé la dotation régionale prévisionnelle maximum consacrée à la réalisation des 4 opérations prévues (la création d'un centre socio-culturel, la construction d'un espace de prévention santé, la construction d'une épicerie sociale et la requalification du parc Léonard de Vinci), pour un montant total de 1 350 000 €.

Le contrat régional est établi pour la période 2010-2014, la Ville s'engageant à réaliser les opérations prévues au contrat durant cette période.

Un premier montant de crédits de paiement de subvention a été affecté en faveur de deux opérations :

- Construction d'un espace prévention santé : 226 962,90 €
- Construction d'une épicerie sociale : 181 912,50 €
- Pour un montant total de : 408 875, 40 €.

1. Espace Prévention Santé :

(Coût HT : 504 362 €. Subvention régionale de 226 962,90 €).

Ce site sera un lieu de ressources destiné à promouvoir la santé de tous en fédérant les structures de prévention et de soin dans une dynamique de réseau.

Ce lieu sera prévu :

- pour informer : soutien dans la recherche d'informations par de la documentation portant sur les thématiques majeures de prévention (accidents de la vie courante, nutrition, SIDA, alcool...),
- pour orienter vers des structures de prévention ou de soin plus spécialisées,
- pour animer et accompagner : déclinaisons locales des campagnes nationales et régionales de santé publique, animation d'ateliers (équilibre, nutrition, mémoire, relaxation, sommeil,...), expositions à thèmes.
- pour animer la cellule de coordination gérontologique.

L'unité de lieu avec l'épicerie sociale permettra des synergies et des actions communes (alimentation et santé par exemple) tout en mutualisant des espaces. Ainsi, le projet initial de l'espace prévention santé sera-t-il conforté par ce déménagement

2. Construction d'une épicerie sociale

(Coût HT : 404 250 €. Subvention régionale de 181 912,50 €).

L'épicerie sociale fonctionnera comme un magasin, où l'on choisit ses produits de première nécessité, étiquetés à leur valeur marchande, mais dont le prix à payer sera très inférieur à celui des commerces traditionnels. Ceci constituera une aide alimentaire temporaire pour des familles connaissant des difficultés financières.

Elle s'adressera à des personnes vivant en dessous des minima sociaux ou du seuil de pauvreté. En fonction du quotient « reste à vivre », un crédit d'achat sera alloué à la personne par le CCAS.

Plus qu'une simple épicerie, ce sera aussi un lieu d'échange, d'écoute et de rencontres pour les bénéficiaires au travers des ateliers. Il s'agira surtout de faire passer de l'information sur des sujets comme l'alimentation, l'hygiène, la santé et – grâce à un travail social avec les familles, via une conseillère en économie sociale et familiale – de mener une action en terme d'aide à la gestion budgétaire.

Dès lors, il convient de signer les documents contractuels avec la Région :

- le contrat régional de Châtenay-Malabry (en 3 exemplaires originaux) ;
- une convention de réalisation pour l'opération « construction d'une épicerie sociale » inscrite au contrat régional de Châtenay-Malabry (en 3 exemplaires originaux) ;
- une convention de réalisation pour l'opération « construction d'un espace prévention santé » (en 3 exemplaires originaux).

Il est par ailleurs prévu que la Région Ile-de-France délibère à nouveau, au cours de l'année 2011, pour l'opération relative à « la création d'un centre socio-culturel » et la requalification du Parc Léonard-de-Vinci. Le Conseil Municipal sera ainsi amené à délibérer pour la signature de la convention de réalisation pour ces opérations.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents contractuels (le contrat régional de Châtenay-Malabry, la convention de réalisation pour l'épicerie sociale et la convention de réalisation pour l'espace prévention santé) avec la Région Ile-de-France.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

URBANISME – TRAVAUX

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible pour les travaux de couverture de deux terrains de tennis et la rénovation de trois terrains de tennis.

Rapport présenté par Monsieur Michel CANAL, Adjoint au Maire

La Ville de Châtenay-Malabry met à la disposition du club de tennis les installations suivantes :

- 7 courts découverts
- 3 courts couverts
- le gymnase Thomas Masaryk (53 h par semaine sur des créneaux du soir et des weekends)
- le gymnase Jules Verne (3 h par semaine)
- 1 club house, qui correspond au bureau de l'association Châtenay-Malabry Tennis. Cet équipement est également utilisé pour des réunions et autres.

La commune, en concertation avec l'association Châtenay-Malabry Tennis, souhaite regrouper, sur un seul et même site, tous les équipements publics sportifs à destination du tennis, de manière à ce qu'ils soient facilement accessibles depuis l'avenue de la Division Leclerc.

La couverture de 2 terrains de tennis (n° 4 et 5) viendra améliorer l'offre des équipements présents sur le site des Bruyères. Cette opération offrira des possibilités d'utilisation des terrains plus importantes et permettra à la Ville de Châtenay-Malabry de mieux répondre aux besoins et aux attentes des licenciés et non-licenciés de cette activité sportive.

Sur le terrain des Bruyères seront donc regroupés à terme:

- Un club house de tennis.
- 5 courts de tennis découverts.
- 5 courts de tennis couverts.
- Des vestiaires pour l'association de football.
- Un terrain de football en gazon synthétique (55m x 70m).
- Un terrain de football en gazon synthétique (60m x 100m).

Cette réalisation s'inscrit dans le cadre d'un projet global de développement urbain, social et sportif de la commune. Ainsi, plusieurs équipements ont déjà été réalisés le long de cet axe (mairie annexe, marché, équipements sportifs, cinéma, Pôle Culturel, ...).

Les terrains de tennis découverts offrent peu de confort au vue des conditions climatiques en Ile-de-France (humidité et froidure une grande partie de l'année). La couverture de deux courts permettra donc d'optimiser l'utilisation des équipements.

De même, cette réalisation permettra de libérer les créneaux utilisés par le club de tennis au gymnase Thomas Masaryk et au gymnase Jules Verne (56 h par semaine sur des créneaux du soir et des week-ends). Ceci génèrera des capacités d'accueil supplémentaires pour les activités sportives communales et associatives.

Afin de compléter les aménagements sportifs du terrain des Bruyères et de poursuivre l'amélioration de la qualité des équipements sportifs existants, il est donc envisagé de nouveaux aménagements qui sont :

- la transformation en résine synthétique de deux terrains actuellement en béton poreux (n° 4 et 5),
- la reconstruction d'un terrain en béton poreux (n° 3),
- la réalisation d'un cheminement PMR en enrobé,
- l'amélioration de l'éclairage extérieur.

Le montant prévisionnel de ces travaux se porte à 749 413,60 € TTC.

Le Conseil Municipal décide de :

- solliciter les subventions au taux le plus élevé possible pour les travaux de couverture de deux terrains de tennis et la rénovation de trois terrains de tennis,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

URBANISME-TRAVAUX

Approbation de l'avenant n°1 arrêtant le coût prévisionnel des travaux, le forfait définitif de rémunération du titulaire et le montant des missions complémentaires pour la réalisation du groupe scolaire Jules Verne.

Rapport présenté par Madame Pénélope FRAISSINET, Adjointe au Maire

Le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation-construction du groupe scolaire Jules Verne a été attribué par Décision du Maire n°104 du 10 août 2010, au groupement conjoint représenté par la SA ARCHI 5 PROD, mandataire, représentée par Jacques SEBBAG, et composé d'IOSIS BATIMENTS, d'IOSIS CONCEPT et d'A.L.M.A. Consulting.

L'article 30 du décret du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre dispose que le contrat fixe la rémunération forfaitaire du maître d'œuvre. Cette rémunération tient compte notamment du coût prévisionnel des travaux établis par le maître d'œuvre. Dans le cas où le coût prévisionnel des travaux n'est pas encore connu au moment de la passation du contrat, le montant de la rémunération initiale dite " provisoire " est basé sur la partie affectée aux travaux de l'enveloppe financière prévisionnelle fixée par le maître de l'ouvrage. Cette rémunération initiale devient " définitive " lorsque le maître d'œuvre a pu, dans le cadre de l'exécution d'une partie de sa mission (l'APD), établir lui-même un coût prévisionnel des travaux, coût sur lequel il est tenu de s'engager.

Pour ce faire, il est nécessaire de conclure un avenant pour modifier les dispositions du contrat initial et rendre définitif le forfait de rémunération du maître d'œuvre.

Conformément à la réglementation, l'acte d'engagement signé le 5 Août 2010 fixant le forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre pour la réhabilitation-construction du groupe scolaire Jules Verne stipule que le forfait de rémunération définitif sera arrêté par avenant dès que le coût prévisionnel des travaux sera établi.

1) Coût prévisionnel des travaux :

L'estimation des travaux, conformément à l'Acte d'Engagement est de 18 700 000,00 € H.T.

L'estimation au stade concours permet de vérifier la compatibilité de l'enveloppe financière affectée par le maître d'ouvrage avec la réalisation du bâtiment tel qu'il a été défini dans le programme et imaginé par les concepteurs.

L'objectif au stade APD est de requalifier cette estimation en l'adaptant aux éventuelles modifications ou recalages du projet.

L'estimation APD intègre les modifications et évolutions du projet depuis l'esquisse, et des demandes complémentaires de la maîtrise d'ouvrage.

Principales modifications liées à l'évolution du projet

- Augmentation du nombre de sanitaires :
 - o création de blocs sanitaires (filles/garçons) accessibles depuis la cour aux élèves du premier cycle d'élémentaire.
 - o création d'un bloc sanitaire réservé aux enseignants à chaque niveau.
 - o Augmentation du nombre de sanitaires prévu pour le centre de loisirs élémentaire et mutualisation avec la restauration élémentaire.
- Création d'une surface de plancher supplémentaire afin de remonter d'un niveau le réfectoire de l'école maternelle. Au stade du concours, le réfectoire était une salle en double hauteur au rez-de-chaussée bas, les cuisines étant situées au rez-de-chaussée haut.
- Création d'une Pompe à chaleur air/eau pour les logements.

- Aménagement d'une aire sportive extérieure dans l'enceinte de la cour d'école en complément de la salle de sport prévue au programme :
 - o l'implantation d'une aire de sport extérieure avec un éclairage approprié.
 - o Création de locaux vestiaires au rez-de-chaussée du bâtiment de l'école élémentaire.
- Création d'éclairage pour la cour de l'école.
- Place de l'enfance :
 - o la prise en compte des modifications apportées aux aménagements, revêtements et la mise en place de structures végétalisées type pergolas sur 50% des places de stationnement extérieur.
 - o La fourniture et pose de bornes escamotables/système de contrôle d'accès de part et d'autre du mail.
- Création de murs de soutènement complémentaires dus à la topographie du terrain.
- Création de surfaces complémentaires en sous-sol pour implantation de locaux techniques.

Ces modifications représentent au global une plus value de 517 335,50 € HT soit 2.77% du coût prévisionnel du concours.

Des moins-values ont également été prises en compte, notamment :

- suppression d'un ascenseur grâce à la mutualisation des appareils destinés au centre de loisir maternelle et à la restauration ;

A ces modifications, s'ajoute une demande complémentaire de la maîtrise d'ouvrage.

Création d'un accès chantier depuis l'avenue de la division Leclerc

Au stade du concours, l'accès au chantier était envisagé par la rue Jules Verne et l'implantation de la base vie sur la place de l'enfance.

Compte tenu :

- de la gêne qu'occasionnerait aux habitants, le transit des camions à travers le quartier;
- de la nécessité lors de la seconde phase de réhabilitation-construction, d'implanter sur la place de l'enfance, des locaux provisoires ainsi qu'une cour provisoire pour l'école maternelle ;
- des difficultés de circulation des camions : étroitesse de la rue Jules Verne, interdiction de circulation aux heures d'entrée/sortie du groupe scolaire, qui pénaliserait le délai du chantier ;

il est apparu nécessaire de prévoir la création de l'accès chantier directement depuis l'avenue de la Division Leclerc avec la création d'une rampe d'accès et d'une voie propre le long du stade municipal Jean Longuet. La base vie du chantier sera donc également transférée de ce côté du projet et ces espaces seront regroupés dans un espace clos et indépendant de l'enceinte sportive.

La plus value de cet aménagement s'élève à 338 000 € HT.

- 318.000 € HT pour la base vie, la voirie et ses divers accès et clôtures
- 20.000 € HT pour une voirie en enrobé.

Le coût prévisionnel des travaux est, au regard de ces éléments, établi à la somme de 19 555 335,50 €HT.

2) forfait définitif de rémunération :

La rémunération du maître d'œuvre est, dans ces conditions, calculée en appliquant le taux de rémunération de 15,19%, tel que au coût prévisionnel des travaux prévu à l'acte d'engagement.

Cependant, le groupement de maîtrise d'œuvre accepte de revoir son taux de rémunération de 0,08 point afin de limiter l'augmentation de sa rémunération.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide d'approuver la conclusion du présent avenant, qui a pour objet d'établir le coût prévisionnel des travaux, sur lequel s'engage le maître d'œuvre, ainsi que de fixer le forfait

définitif de sa rémunération pour la mission de base + HQE + OPC, conformément aux dispositions contractuelles du marché.

- Le coût prévisionnel des travaux est établi à la somme de **19 555 335,50 € HT**, soit **23 388 181,26 € TTC**;
- Le taux de rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre est fixé à 15,11% au titre de la mission de base + HQE+ OPC ;
- Le montant de la mission complémentaire de 46 750 € HT reste inchangé par rapport au montant initial ;
- Le montant du forfait de rémunération définitif pour la mission de base + HQE+ OPC est arrêté à la somme de **2 955 590,16 € HT**, soit **3 534 885,83 € TTC**, ce qui représente une augmentation de **4.06 %** par rapport au forfait provisoire.
- Le montant total (mission de base + HQE+ OPC+ mission complémentaire DIAG PARTIEL) du forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre est arrêté à la somme de 3 002 340,16 € HT €, soit 3 590 798,83 € TTC, ce qui représente une augmentation de 4% du montant total du marché.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »,

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

URBANISME – TRAVAUX

Approbation de l'avenant n° 7 relatif à la convention conclue avec le Département concernant la rétrocession de l'entretien des arbres des voies Départementales

Rapport présenté par Monsieur Jacques COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

Par convention approuvée au Conseil Municipal le 27 mars 2003, la Ville de Châtenay-Malabry a repris l'entretien des arbres d'alignements plantés sur les voies départementales en contrepartie d'une participation financière du Conseil Général.

Six avenants sont intervenus par la suite, principalement pour actualiser le nombre d'arbres concernés par la convention et ajuster le montant de la participation financière du département.

Lors du conseil Municipal de novembre 2010, je vous informais que par délibération du 25 juin 2010, le Conseil Général des Hauts-de-Seine avait abrogé la convention à compter du 31 décembre 2010 en application du Code des Marchés Publics. L'entretien du patrimoine arboré sera donc à nouveau assuré par les Services Techniques du Conseil Général à partir du début de l'année 2011.

Le présent avenant a pour but de résilier la convention de gestion des arbres d'alignement situés sur la commune.

Néanmoins, nos services conserveront, dans le cadre de l'embellissement, l'entretien courant des pieds d'arbres minéralisés ou végétalisés (nettoyage, arrosage, décompactage, changement de plantes, entretien et remplacement du mobilier afférent à l'arbre : grilles et modules de protection contre les véhicules).

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'avenant ci-joint et d'autoriser Monsieur le Maire à signer celui-ci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE :

- **Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Présente séance arrêtée à 17 délibérations.

Séance levée à 23 heures 10 le 11 février 2011.

Fait le 28 janvier 2011

Georges SIFFREDI

Maire de Châtenay-Malabry

Président des Hauts-de-Bièvre